Mobilisation du Fonds européen d’ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur du commerce de détail en Finlande

2017/2231(BUD) - 23/11/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Rzvan POPA (S & D, RO) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de 2.499.360 EUR en crédits d'engagement et de paiement pour aider la Finlande à faire face à des licenciements dans le secteur du commerce de détail.

Le Fonds européen d’ajustement à la mondialisation (FEM) aide les personnes ayant perdu leur emploi à la suite de changements structurels majeurs survenus dans le commerce international en raison de la mondialisation ou du fait de la crise économique et financière mondiale. Il dispose d'un budget annuel maximum de 150 millions d'EUR pour la période 2014-2020.

Demande finlandaise: la Finlande a présenté sa demande de contribution financière du FEM au titre des critères d'intervention énoncés à l'article 4, paragraphe 1, du règlement FEM à la suite de **1.660 licenciements intervenus dans le secteur du commerce de détail** (sauf véhicules automobiles et motocycles) dans les régions de niveau NUTS 2 de Lansi Suomi, d'Helsinki-Uusimaa, d'Etelä-Suomi et de Pohjois-ja Itä-Suomi en Finlande.

Les députés sont convenus que les conditions énoncées au règlement FEM étaient remplies et que **la Finlande avait droit à une contribution financière d’un montant de 2.499.360 EUR**, ce qui représente 60 % du coût total de 4.165.600 EUR.

Motifs des licenciements: les licenciements sont liés à l'augmentation des ventes en ligne de produits de détail en Finlande, combinée au succès des boutiques en ligne non européennes auprès des consommateurs finlandais, ce qui a entraîné une baisse régulière des ventes dans les grands magasins conventionnels finlandais depuis 2014.

Ces licenciements ont eu lieu dans deux grandes chaînes de magasins finlandaises et dans une filiale qui, depuis 2015, ont tous connu de graves problèmes de rentabilité et de liquidités en raison de l'essor du commerce électronique, de l'évolution des habitudes d'achat et de la faible confiance des consommateurs. Les députés ont regretté qu'au début de 2017, deux des entreprises concernées aient dû fermer complètement leurs portes.

Ensemble de services personnalisés: les sept types de mesures qui sont proposées aux travailleurs licenciés et pour lesquelles le cofinancement du FEM est demandé sont les suivants:

- accompagnement professionnel et autres mesures préparatoires;
- mesures en faveur de l’emploi et de l’activité professionnelle;
- cours de formation;
- subventions de démarrage;
- projet pilotes d'accompagnement de carrière;
- subventions à l’embauche;
- allocations de déplacement et d'hébergement.

Les mesures de soutien au revenu représenteront **22,05% de l'ensemble des mesures personnalisées**, bien en deçà des 35% maximum prévus par le règlement FEM.

Les députés ont invité la Commission à demander aux autorités nationales de fournir plus de détails, dans les futures propositions, sur les secteurs qui sont susceptibles d’embaucher, et de recueillir des données étayées sur l’incidence des financements versés au titre du FEM.